



Quel est son rôle ?

Le CLE est un espace de questionnement, d'échanges et de réflexions partagées, qui répond à l'obligation faite par la loi du 4 mars 2002 de « mener en son sein une réflexion sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale ».

Il repose sur les principes d'indépendance, d'impartialité, de bienveillance et de confidentialité.

Il permet d'éclairer des situations cliniques complexes en aidant à la réflexion et à la décision des soignants. La prise de décision reste à l'initiative des équipes qui sollicitent son avis.

Le CLE peut identifier des problématiques d'ordre éthique rencontrées dans l'établissement. Il propose dans ce cadre une réflexion et des orientations générales sur les questions liées aux droits des patients et à la vie hospitalière.

Ces orientations se fondent sur le respect de la personne humaine et de sa dignité, à la lumière des évolutions sociétales (philosophiques, sociales et législatives).



Comment faire appel au Comité ?

En lui soumettant par mail votre question :
Comite-Local-Ethique@ch-morlaix.fr



Comment s'organise-t-il ?

Il se compose de :

- Un bureau formé d'un président, deux vice-présidents, et deux secrétaires ;
- Une assemblée plénière formée de l'ensemble des membres du Comité ;
- Des commissions, constituées par thèmes, autant que de besoin.

Chaque agent, quelle que soit sa profession, peut intégrer le CLE. Il comprend des personnels soignants (médecins, infirmier(e)s, aide-soignant(e)s, cadres de santé), des psychologues, un représentant des usagers et des représentants des cultes.

Sont membres de droit le directeur de l'établissement, la présidente de la CME et la directrice des soins. Les membres sont élus pour trois ans.



Qui peut saisir le Comité local d'éthique ?

Les usagers et leurs proches, les professionnels de l'hôpital et les instances institutionnelles peuvent solliciter le Comité local d'éthique (saisine).

De plus, le Comité peut, par une auto-saisine, conduire une réflexion sur des thématiques lui paraissant importantes pour promouvoir l'éthique dans l'établissement.



Comment répond-il ?

Les demandes concernant des thématiques particulières (respect des droits des patients, début et fin de vie...) sont abordées avec l'ensemble des membres du Comité lors des assemblées plénières.

La personne qui a saisi le Comité sera ensuite informée de l'avis du comité.

En cas de demande d'avis urgente, un groupe de travail restreint de réflexion éthique est organisé dans les plus brefs délais en présence de l'équipe médicale et paramédicale qui a saisi le Comité local d'éthique.



Un livret d'informations et une affiche pour les professionnels et les usagers



Vous souhaitez nous contacter ?
Comite-Local-Ethique@ch-morlaix.fr